

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE, Christine PALMERO

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Patrick MOLLARD, pouvoir à Martine KOHLY
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Rachel SAUREL

DELIBERATION N° 36/2023 – DON D’AFFICHE AU MUSEE

Monsieur Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Sport, du Patrimoine et de la relation aux cultes, rappelle au Conseil Municipale que par délibération N°DEL14-2023 en date du 06 mars 2023, la commune a fait don au Musée d'un certain nombre de documents d'archive présentant un intérêt pour les collections du Musée.

Après vérification il s'avère qu'un document a été omis de la liste de documents annexée à la délibération précitée. Il s'agit d'une affiche promotionnelle pour le 1er télésiège de la station du Collet d'Allevard (1957).

Il convient donc de délibérer à nouveau pour procéder au don de cette affiche au profit du musée intercommunal « La Galerie » d'Allevard-les-Bains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de faire don au musée intercommunal « La Galerie » d'Allevard-les-Bains de l'affiche promotionnelle pour le 1er télésiège de la station du Collet d'Allevard**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives rendues nécessaires et à signer l'acte de donation et tout document s'y rattachant.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sidney REBBOAH

